



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUPPRESSION DE LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ DE LA PROFESSION INFIRMIÈRE, UNE HONTE !

Le 25 Janvier, Nicolas Sarkozy avait reconnu la pénibilité du travail des infirmiers... « c'est un sujet complexe »... tellement complexe qu'il n'aura suffi que d'une toute petite heure de « débat » au parlement pour décider de remettre en cause la reconnaissance de la pénibilité de la profession infirmière, contre une, soi-disant, revalorisation salariale (70 euros en moyenne !) !

Mais sur quelle planète vivent ces « représentants du peuple » ? Qu'ont-ils cherché à connaître de la réalité des conditions d'exercice de cette profession ? N'ont-ils donc aucune idée du rôle et de la place qu'occupent ces professionnels de santé, chargés de prendre soin de nos proches, de nos familles, de nos amis ? Aucun des arguments, pourtant incontestables, ne les a fait réagir ! C'est une honte, quel acte de maltraitance vis-à-vis de la profession, pilier de l'organisation des soins de notre système de santé ! Une profession appréciée et reconnue de toute la population, sauf pour ces députés qui ont Osés ! Pourtant, en 2007, le Président de la République avait dit : « Malgré les grands services qu'ils et elles rendent à la société, aux patients et à leurs familles, les infirmières et les infirmiers restent, en ville comme à l'hôpital, les oubliés de nos politiques de santé »... Que de belles paroles, pour ensuite mieux tromper les concernés et la population !

Le 30 mars, à l'occasion de la journée nationale d'action des infirmiers anesthésistes, mais aussi des infirmiers, des aides soignants, des agents de services, des cadres, étaient venus dans l'idée de rencontrer les parlementaires et de leur livrer, une fois de plus, la pénibilité de leur travail ! Déjà, ce jour-là, ils avaient refusé de recevoir une délégation ! Ils n'ont donc même pas cherché à comprendre la problématique ! Un seul groupe avait reçu une délégation, le groupe Communistes et Républicains, lequel avait déposé un amendement pour demander la suppression de l'article 30 !

La majorité UMP en a décidé autrement !

En votant la suppression de la pénibilité pour une catégorie professionnelle, les députés et le gouvernement font fi de toute négociation globale sur les retraites. Une honte !!!

Nous appelons les salariés à engager un bras de fer contre ces orientations, en prenant toute leur place dans les prochaines journées d'action, notamment le 20 avril et le 1^{er} mai.

Le texte va, à présent, passer devant le Sénat, d'ici là poursuivons et amplifions la mobilisation !

N° 94

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

Tél : 01.48.18.20.92

Fax : 01.48.18.29.84

E-Mail : ufmict@sante.cgt.fr

Montreuil le 9 avril 2010